

La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux 17^e et 18^e siècles : l'espace et les hommes

Philippe Jarnoux

Volume 40, numéro 2, automne 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/304442ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/304442ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Jarnoux, P. (1986). La colonisation de la seigneurie de Batiscan aux 17^e et 18^e siècles : l'espace et les hommes. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 40(2), 163–191. <https://doi.org/10.7202/304442ar>

Résumé de l'article

Cet article examine l'occupation du sol et le peuplement de la seigneurie de Batiscan, le plus important fief du gouvernement de Trois-Rivières, pendant le Régime français. L'analyse du milieu naturel, du mouvement et de la forme des concessions amène la constatation que les Jésuites, seigneurs depuis 1639, ont exercé une influence profonde pour structurer l'occupation du sol en délimitant les aires successifs d'expansion et en récompensant leurs serviteurs et les plus importantes familles afin d'encourager le développement de leur seigneurie. Suit une analyse de l'évolution démographique qui tient compte des migrations internes et externes et des relations humaines qui se tissent entre les habitants. Le développement précoce et intensif de la seigneurie en fait la plus peuplée de la région de Trois-Rivières dès la fin du 17^e siècle lorsque les rives du Saint-Laurent sont occupées et que la colonisation progresse en amont de la Batiscan. L'accroissement de la population au 18^e siècle est surtout canalisé vers de nouvelles zones pionnières à l'arrière du fief dans la paroisse de Sainte-Geneviève qui ouvre ses registres en 1727. En identifiant les divers facteurs qui ont influencé le développement de la société rurale cet article constitue une contribution originale à l'histoire de la colonisation de la Nouvelle-France.

LA COLONISATION DE LA SEIGNEURIE DE BATISCAN AUX 17^e ET 18^e SIECLES: L'ESPACE ET LES HOMMES¹

PHILIPPE JARNOUX

Rennes

RÉSUMÉ

Cet article examine l'occupation du sol et le peuplement de la seigneurie de Batiscan, le plus important fief du gouvernement de Trois-Rivières, pendant le Régime français. L'analyse du milieu naturel, du mouvement et de la forme des concessions amène la constatation que les Jésuites, seigneurs depuis 1639, ont exercé une influence profonde pour structurer l'occupation du sol en délimitant les aires successifs d'expansion et en récompensant leurs serviteurs et les plus importantes familles afin d'encourager le développement de leur seigneurie. Suit une analyse de l'évolution démographique qui tient compte des migrations internes et externes et des relations humaines qui se tissent entre les habitants. Le développement précoce et intensif de la seigneurie en fait la plus peuplée de la région de Trois-Rivières dès la fin du 17^e siècle lorsque les rives du Saint-Laurent sont occupées et que la colonisation progresse en amont de la Batiscan. L'accroissement de la population au 18^e siècle est surtout canalisé vers de nouvelles zones pionnières à l'arrière du fief dans la paroisse de Sainte-Geneviève qui ouvre ses registres en 1727. En identifiant les divers facteurs qui ont influencé le développement de la société rurale cet article constitue une contribution originale à l'histoire de la colonisation de la Nouvelle-France.

ABSTRACT

This article examines the settlement of the seignory of Batiscan, the largest fief in the government of Trois-Rivières during the French Regime. The analysis of the physical characteristics of the land, the process of granting land and shape of the plots, leads to the conclusion that the Jesuits, seigneurs since 1639, played a determinant role in

¹ Normand Séguin, Jean Roy et Jacques Mathieu ont bien voulu m'apporter leurs commentaires et suggestions à la lecture des premières versions de ce texte. Je tiens à les en remercier ici. De même, suis-je redevable à Messieurs Jacques Mathieu et Serge Courville pour leurs travaux sur les processus de colonisation, les paysages ruraux, la perception de l'espace qui ont très souvent servi de base à mes réflexions.

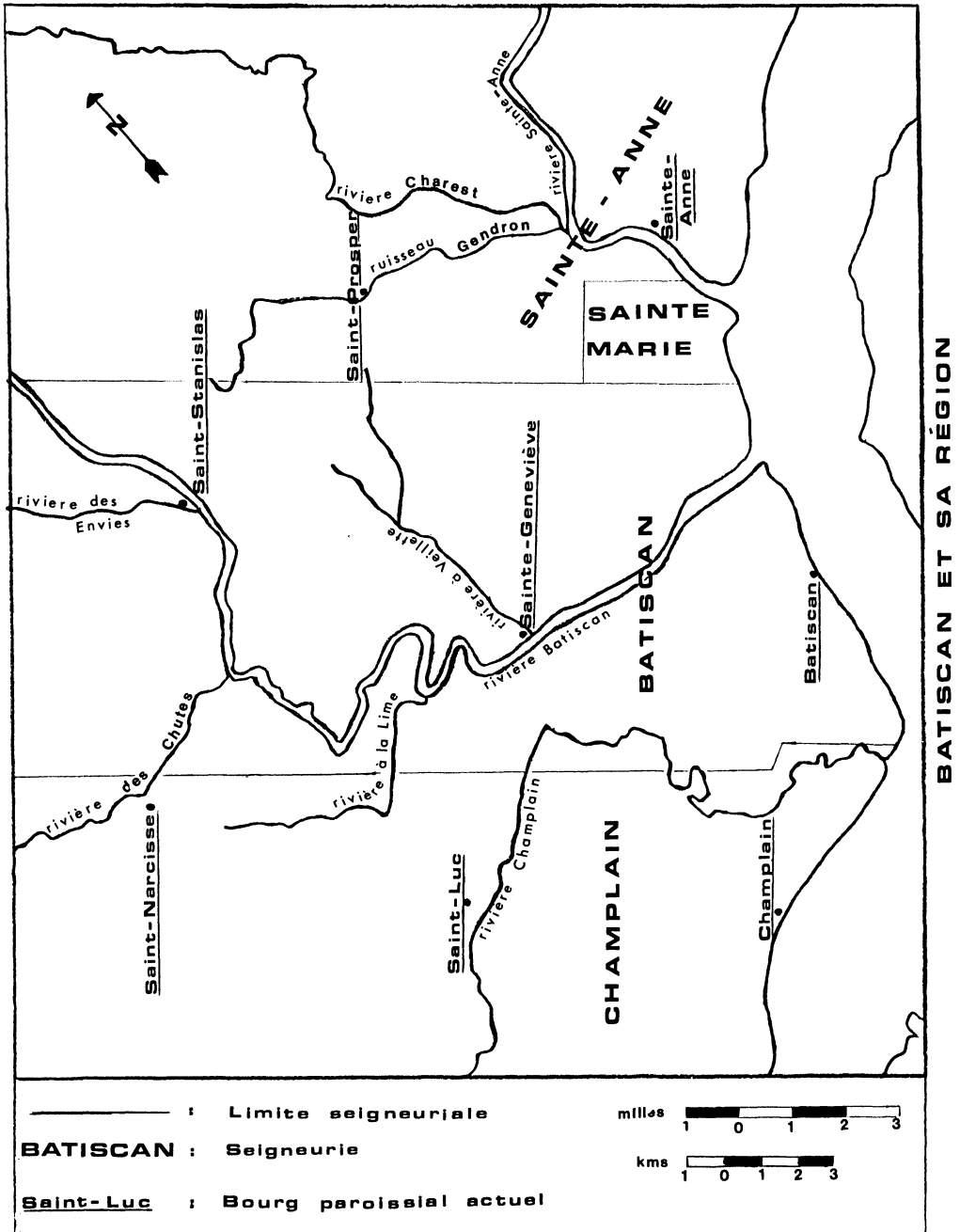
structuring settlement by establishing successive regions that were opened to colonization and by their largesse to their agents and the most influential families in order to encourage the development of their seignury. An analysis of the demographic evolution which takes into consideration internal and out migration and the relationships between members of the community, follows. Because of its early and intensive development, Batiscan was already the largest seignury in the Trois-Rivières area by the end of the seventeenth century. The shores of the Saint-Laurent were already occupied and settlers were moving inland along the Batiscan River. Population growth in the eighteenth century was mostly directed towards pioneer zones in the interior of the seignury in the new parish of Sainte-Geneviève where registers were opened in 1727. By outlining the diverse factors influencing the development of rural society, this article makes an original contribution to our understanding of the history of the early settlement of New France.

Les formes et les rythmes de l'occupation des seigneuries de la vallée laurentienne ont laissé jusqu'à nos jours des traces profondes et diverses. Mais, derrière l'apparente similitude des paysages se cachent des évolutions bien différenciées. Le milieu naturel, les possibilités de communication, les conditions démographiques particulières à une région ou à la colonie entière ont contribué à façonner un visage différent à chaque seigneurie. L'action des administrateurs, des seigneurs, du clergé, la situation politico-militaire, l'évolution socio-économique sont autant d'autres facteurs intervenant dans le développement, conditionnant l'aspect et la position des seigneuries au sein de la Nouvelle-France. C'est cet ensemble de forces, parfois opposées, que nous avons tenté de retrouver afin de discerner leur importance respective et leur imbrication. Nous avons cherché à décrire et à comprendre, dans le cadre de la seigneurie de Batiscan, l'emprise au sol d'une communauté, son évolution sociale et démographique.

1 - L'ÉVOLUTION GÉOGRAPHIQUE DE LA COLONISATION

Batiscan n'est pas une seigneurie exemplaire mais, au contraire, un cas remarquable et quelque peu exceptionnel; en 1760, les colons les plus avancés le long de la rivière sont installés à plus de 20 kilomètres du Saint-Laurent. Ils ont dû, pour cela, franchir une zone de colline impropre à la culture de plusieurs kilomètres de large, formant ainsi une communauté géographiquement distincte qui s'individualisera très vite pour constituer la future paroisse de Saint-Stanislas. D'autres habitants se sont écartés de la rivière pour s'établir sur les bords de plus modestes cours d'eau, la rivière Champlain affluent du Saint-Laurent, la rivière à Veillette ou la rivière à la Lime, tributaires

CARTE 1



de la Batiscan. Ainsi, l'extension de l'écoumène dans la seigneurie reproduit la hiérarchie du réseau hydrographique, passant, par étapes, du grand fleuve aux plus petites rivières².

A - Milieu naturel et voies de communication

D'une manière générale, le premier critère de choix dans l'extension de l'écoumène semble bien être la facilité de communication. L'influence de la qualité des terres sur la localisation des établissements apparaît souvent mais n'entre vraiment en ligne de compte qu'à l'intérieur d'une même «zone d'accessibilité». Ces zones peuvent se définir en fonction des voies et des moyens qui permettent de s'y rendre, de la distance et de la durée du trajet. La vallée de la Batiscan jusqu'à ses méandres constitue une telle zone mais, pour aller à la rivière à Veillette ou à la rivière des Envies³, il faut utiliser des chemins et, dès lors, on entre dans des zones différentes, au caractère encore accentué par la rupture de la linéarité du peuplement. Cette rupture n'intervient que lorsque le cadre naturel l'impose (moraine de Saint-Narcisse), ou lorsque la place manque et qu'on ouvre de nouvelles zones de colonisation (rivière à Veillette).

Les zones d'accessibilité délimitent un espace à l'intérieur duquel tout colon s'installant connaîtra des conditions d'éloignement ou d'isolement assez comparables. Dans un second temps, au sein de cet espace, on occupe d'abord les meilleures terres. C'est le cas des bonnes terres des méandres de la Batiscan concédées plus tôt que d'autres de moins bonne qualité en aval. C'est le cas à la rivière à Veillette où les qualités agricoles limitent strictement la zone occupée: on abandonne délibérément la basse vallée stérile. Parfois pourtant l'isolement est si grand qu'il paraît expliquer seul la localisation des défrichements. A la rivière des Envies, on concède d'abord les terres les plus proches de la moraine et du chemin de portage alors qu'il aurait suffi d'avancer encore de quelques centaines de mètres pour défricher immédiatement les poches les plus fertiles. Même si la situation a pu changer en 2 ou 3 siècles, les cartes actuelles du potentiel des sols peuvent être utilisées pour délimiter les zones favorables ou hostiles aux colons⁴.

² La rivière des Chutes, autre affluent de la Batiscan, verra s'établir ses premiers colons à la fin du 18^e ou au début du 19^e siècle.

³ Par l'expression «rivière des Envies» nous désignons toute la zone au nord de la moraine de Saint-Narcisse, correspondant à l'actuelle paroisse de Saint-Stanislas. Les documents du 18^e siècle hésitent sur la dénomination à adopter; jusqu'en 1750, on parle de la rivière des Envies mais ensuite, quand la communauté, désormais bien fixée, commence à s'individualiser, on utilise les noms de Saint-Pierre ou de Saint-Stanislas de la rivière des Envies.

⁴ Les critères que nous retenons sont sans doute discutables. Il faudrait évaluer l'impact des siècles d'exploitation sur la qualité des terres, reconstituer plus précisément la situation en 1660 ou en 1730. Selon la couverture végétale, les outils du colon, le défrichement pouvait être plus aisé sur certaines terres. A partir de ce qu'on sait de l'agriculture et de ses techniques, il faudrait définir ce qui était ou apparaissait à l'époque comme une bonne terre. Les critères contemporains n'auraient pas nécessairement été retenus et notre carte s'en trouverait peut-être sensiblement modifiée. En tout état de cause, les données contemporaines ne peuvent donc constituer que des approximations.

On y remarque d'abord deux zones totalement impropres à l'agriculture. À l'est de la Batiscan, une grande région de marécages et de tourbières s'étend jusqu'à Sainte-Anne. Relativement éloignée de toute rivière, elle n'est pas vraiment un obstacle à la colonisation mais reste peu utilisée, si ce n'est pour le bois ou, plus probablement, comme territoire de chasse. Toutefois, elle empêchera ou limitera le développement de seconds rangs. Plus au nord, la moraine de Saint-Narcisse est un obstacle autrement redoutable. Traversant la seigneurie d'ouest en est, cette colline interdit toute agriculture et la rivière qui la traverse est, de plus, ponctuée de rapides empêchant la navigation. Barrière naturelle importante, la moraine provoque une rupture dans la trame de la colonisation de la vallée. Les meilleures terres cultivables sont, quant à elles, réparties dans trois zones, au sud le long du Saint-Laurent, à l'est, sur la haute vallée de la rivière à Veillette, et au-delà de la moraine de Saint-Narcisse, à l'ouest de la rivière des Envies. Entre ces trois zones, la vallée de la Batiscan est généralement de médiocre valeur mais les terres s'améliorent quand on s'approche du môle de répulsion que constitue la moraine.

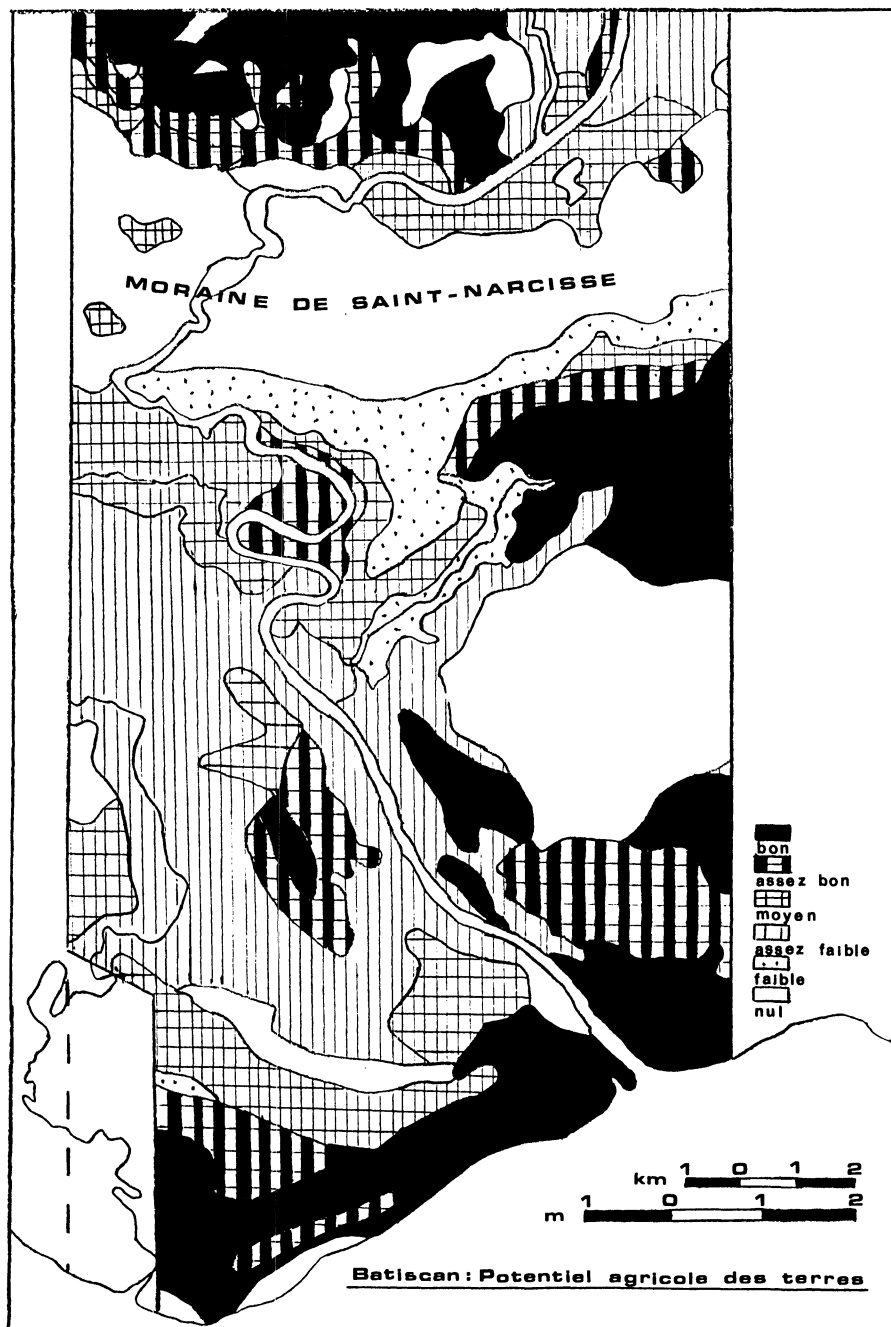
B - Le mouvement des concessions

Pour délimiter la marche de la colonisation à l'intérieur de la seigneurie nous avons utilisé principalement les actes de concessions passés devant notaire. L'outil n'est pas sans défauts mais on peut le perfectionner par l'utilisation des autres actes notariés. Pourtant, il faut se garder d'assimiler totalement mouvement des concessions et marche de la colonisation. Si on veut cartographier l'espace concédé, on doit écarter les concessions multiples d'une même terre, résultat d'une réunion seigneuriale ou de l'abandon d'un concessionnaire. Une étude de la taille et de la forme des concessions doit tenir compte de l'existence de continuations de concessions dont la particularité peut déformer les résultats. De plus, la concession ne marque pas nécessairement le début de la colonisation. Certaines terres sont exploitées avant leur concession, d'autres ne sont pas officiellement concédées bien qu'elles soient cultivées. À l'inverse, l'existence de concessions ne traduit pas toujours une réelle colonisation. Dans tous les cas, donc, l'outil réclame un maniement précautionneux mais il possède une efficacité certaine.

De 1666 à 1759, nous avons retrouvé 246 actes de concessions à Batiscan. Ce nombre est important si on replace Batiscan dans le gouvernement de Trois-Rivières. Elle en est longtemps la plus importante seigneurie et n'est rejointe qu'à la fin de notre période par les seigneuries de la rive nord du lac Saint-Pierre (Yamachiche, Rivière-du-Loup) au développement tardif mais rapide.

Les concessions ne sont pas réparties régulièrement dans le temps. Au contraire on distingue dans le mouvement général trois temps forts

CARTE 2



et deux moments creux. Soixante-dix-neuf concessions sont accordées entre 1665 et 1674, soit 32,11% du total, mais le tiers de siècle suivant (1675-1704) n'en voit que dix (4,06%). Les concessions reprennent au début du 18^e siècle (66 entre 1705 et 1724, soit 26,82%) puis s'effondrent à nouveau (14 de 1725 à 1739, soit 5,69%) pour repartir de plus belle après 1740 (77, soit 31,30%). Au total, 50 années rassemblent plus de 90% des concessions alors que les 45 autres n'en regroupent qu'à peine un dixième. Les calculs globaux masquent encore, en partie, la très forte concentration des concessions. C'est en terme d'années, de mois ou même de jours qu'il faut observer le mouvement. En 1666, 58 concessions sont accordées dont 38 pendant le mois de mars et 12 le seul 29 mars. L'année 1754 voit encore 27 concessions dont 17 en janvier.

Déjà regroupées dans le temps, les concessions le sont aussi dans l'espace. Elles sont évidemment toutes situées sur la Grande Côte⁵ en 1666 mais, au 18^e siècle aussi, on assiste fréquemment à la concession simultanée de nombreuses terres se touchant. En avril 1711, 8 concessions ont lieu dans les méandres de la Batiscan⁶; en 1732, l'occupation des méandres est complétée par l'octroi de 8 nouvelles terres⁷. En 1743, les seigneurs accordent simultanément dix concessions à la rivière des Envies⁸. On pourrait multiplier les exemples: la simultanéité des concessions traduit souvent leur proximité.

C - Formes et tailles des concessions

Si l'étude du mouvement des concessions permet une première approche temporelle, de la marche de la colonisation, celle de la taille des habitations n'est pas non plus sans intérêt. Les petites concessions (moins de 80 arpents) sont seulement 33 (13,47% du total) et leur taille varie de 21 à 73 arpents. De ce nombre il faut soustraire les continuations fréquentes sur la Grande Côte mais qui sont de nature différente. Les petites concessions ne sont plus alors qu'une vingtaine, concentrées pour la plupart sur la Grande Côte ou la Batiscan, et d'une taille supérieure à 60 arpents. Sur la Grande Côte, en raison de la qualité de la terre, une telle exploitation peut suffire à nourrir une famille. Le long de la rivière, les petites concessions comblent les vides laissés par les installations antérieures et, le plus souvent, ne sont pas les seules ou les premières accordées à une famille. En ce sens elles se rapprochent des continuations et peuvent servir de réserve de bois ou de complément à une autre exploitation. On ne trouve pas à Batiscan de concessions

⁵ La Grande Côte ou Côte de Batiscan comprend les terres appuyées sur le Saint-Laurent, qui forment, avec quelques habitations de la basse vallée de la Batiscan la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Batiscan.

⁶ Minutes du notaire Daniel Normandin, 10 et 11 avril 1711.

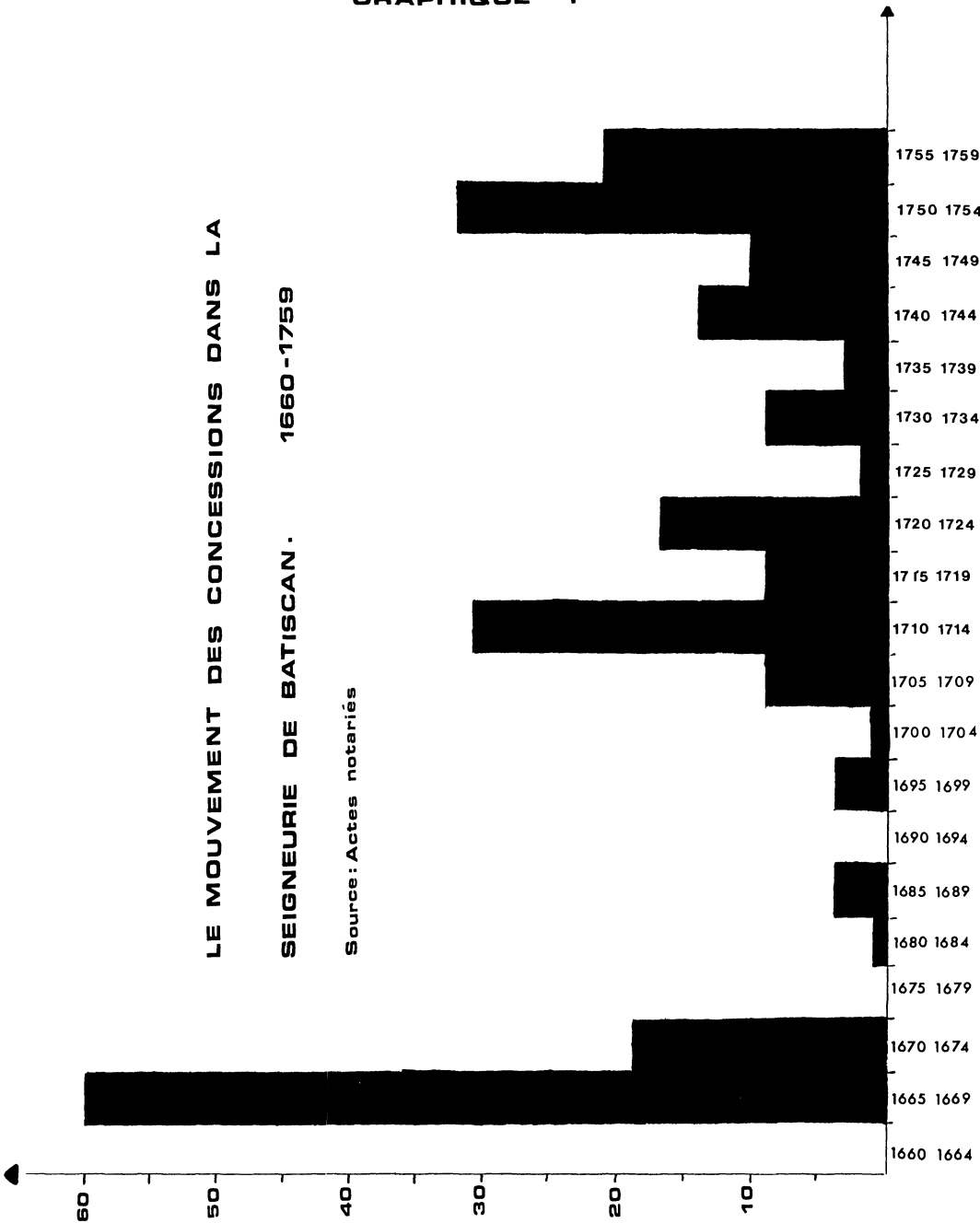
⁷ Minutes du notaire Arnould Pollet, 25 février, 4 et 8 mars 1732.

⁸ Minutes du notaire Arnould Pollet, 10 octobre 1743.

GRAPHIQUE 1

LE MOUVEMENT DES CONCESSIONS DANS LA
SEIGNEURIE DE BATISCAN. 1660-1759

Source: Actes notariés



minuscules pouvant servir de base à l'apparition d'un village ou destinées explicitement à une autre activité que l'agriculture. L'étude des exploitations le confirme. En 1733, seuls 5 habitants disposent de 40 à 50 arpents⁹; en 1765, 8 ont moins de 40 arpents et 2 seulement n'ont pas de terres¹⁰. Nous ne connaissons qu'un exemple d'une terre de 1,5 arpent qui sert de débarcadère au bac assurant la traversée de la rivière.

TABLEAU 1
Taille des concessions dans les différentes parties de la seigneurie

	Grande Côte	Rivière Batiscan	Rivière Champlain	Rivière à Veillette	Rivière des Envies	Rivière à la Lime	Total
– 80 arpents	17	11	2	1	2		33
80 à 130	79	42	8	18	19	5	171
+ 130 arpents	13	18	4	3	1	2	41
Inconnues		1					1
Total	109	72	14	22	22	7	246

Source: Actes notariés

Les grandes concessions sont un peu plus nombreuses (41, soit 16,66%). Elles restent fréquemment sans défrichements, particulièrement à la rivière Champlain où l'exploitation effective est quasiment nulle. Dès lors, à la fin du Régime français, ces terres sont parfois victimes de réunions seigneuriales et reconcédées, souvent en plusieurs morceaux. A la rivière Champlain, une même terre est ainsi concédée trois fois en 10 ans. Les grandes habitations sont assez nombreuses au début de la colonisation d'une zone. En 1666, la majorité des habitants reçoit 160 arpents; mais, lorsque, au début du 18^e siècle, on remonte progressivement la vallée de la Batiscan, on voit les concessions de 180 ou 160 arpents, très fréquentes dans la première décennie, se raréfier après 1710 où la plupart des terres contiennent 80 ou 100 arpents. A la rivière Champlain, les grandes concessions sont surtout accordées dans les années 20, à la rivière à Veillette dans les années 40¹¹. Très vite, cependant, la situation évolue et on ne trouve plus que des concessions moyennes.

⁹ Aveu et dénombrement de la seigneurie de Batiscan, 20 février 1733. Aveux et dénombremments du régime français, cahier 2, volume 2, folio 397. Archives nationales du Québec à Trois-Rivières. Microfilm 10.32.M6-1.

¹⁰ Recensement de 1765, in *RAPQ*, 1936-1937: 36-40.

¹¹ A la rivière à la Lime, les deux grandes concessions indiquées dans le tableau 1 ne sont, en fait, qu'une seule terre, abandonnée puis reconcédée. Là encore, il s'agit de la première concession de la zone.

Ces terres variant entre 80 et 130 arpents sont très largement majoritaires, quelles que soient les périodes ou les zones. Cependant la relative uniformité des tailles cache des différences profondes. Les concessions de la Grande Côte sont des rectangles de 2 arpents de front et 40 de profondeur; sur la Batiscan, les rectangles s'élargissent et ont 4 ou 5 arpents de front pour 21 de profondeur. Cette modification qui peut paraître mineure nous semble, au contraire, considérable par ce qu'elle suppose dans la densité de peuplement et dans les formes du paysage rural. L'habitat sera plus dispersé sur la rivière, l'avance des défrichements y paraîtra plus lente. On peut voir deux explications à cette modification de la forme des concessions. D'une part, il n'est pas nécessaire lors de la colonisation le long de la rivière d'installer simultanément un grand nombre d'habitants, contrairement à ce qui s'était passé sur la Grande Côte en 1666; on n'a donc plus besoin d'organiser aussi rigoureusement l'espace. D'autre part, les terres cultivables ne s'étendent pas loin en profondeur sur la rivière. Accorder des concessions de 2 x 40 arpents serait condamner les habitants à ne pouvoir exploiter qu'une petite partie de leur terre; peut-être une partie insuffisante pour survivre.

A la rivière à Veillette, la quasi totalité des terres a aussi une profondeur de 21 arpents. L'étroitesse des terres cultivables impose ce choix, mais en remontant la rivière, la zone fertile s'élargit et on commence alors, dans les années 50, à y installer un second rang. A la rivière des Envies, les concessions sont plus grandes (4 x 30), peut-être en guise de compensation à l'éloignement. Pourtant à l'est de la rivière, la situation est semblable à ce qu'on connaît en aval: les terres inaptes à la culture sont proches. A l'ouest, par contre, on ne fait encore qu'effleurer les zones les plus fertiles. A la fin des années 50, toutefois, une tendance à la diminution de la taille apparaît. Parmi les 5 concessions accordées de 1757 à 1760, une seule dépasse encore 100 arpents¹².

Au total, la taille et la forme des concessions évoluent toujours selon des rythmes et des modalités semblables. La taille, relativement grande lors de l'ouverture d'une zone de colonisation, diminue progressivement pour se stabiliser en deçà de 100 arpents et les grandes concessions des premiers temps ne subsistent que si elles sont effectivement exploitées. La forme est conditionnée par les possibilités agricoles et la pression démographique. Dans les périodes de colonisation très forte, la régularité des formes est presque totale. C'est le cas sur la Grande Côte au 17^e siècle, à la rivière des Envies et à la rivière à Veillette après 1740 où on concède fréquemment 5 à 10 terrains en même temps. C'est aussi le cas à la rivière à la Lime après 1754 mais le petit nombre des concessions interdit d'en faire un exemple. Quand la pression est moins forte, on observe une plus grande diversité, les

¹² Minutes du notaire Nicolas Duclos, 23 juillet, 14 novembre 1757, 20 février 1759. Tailles respectives: 84, 72, 60, 210 et 100 arpents.

grandes concessions se maintiennent plus facilement, les formes et les tailles diffèrent assez fortement. C'est ce qui se passe sur la vallée de la Batiscan. La zone est colonisée lentement, en une trentaine d'années; les terres sont concédées isolément ou par petits groupes de deux ou trois. Ce n'est pas un mouvement brusque mais une marche lente, moins spectaculaire. Les seules avancées rapides qu'on connaît ici ont lieu en 1711 et 1732 lorsque les méandres de la rivière sont occupés. Mais la configuration naturelle empêchera, là encore, la régularité du dessin.

Gardons-nous cependant de n'envisager que les seules conditions naturelles pour expliquer les formes de la colonisation. Il faut aussi nous interroger sur le rôle et l'attitude des seigneurs, puisque «au Canada, la seigneurie a précédé tout le reste»¹³.

D - Les seigneurs

Propriétaire de la terre, le seigneur peut canaliser, pousser ou freiner le mouvement de colonisation, développer une stratégie d'occupation de sa seigneurie. Il possède une certaine marge de manoeuvre grâce à ses attributions économiques et juridiques. A cet égard, son rôle n'est donc pas négligeable.

La seigneurie de Batiscan est concédée aux Jésuites en 1639 mais ils n'en prennent possession qu'en 1662 et le peuplement ne commence qu'en 1666¹⁴. Cette première vague d'installation de 1666 montre la volonté et la capacité des Jésuites de structurer le territoire de leur seigneurie. De mars 1666 à mai 1667, ils accordent 60 concessions. Toutes ont exactement la même taille et la même forme: 2 arpents de front, 40 de profondeur, et sont situées sur la rive du Saint-Laurent. Mais ces 60 concessions vont seulement à 34 individus. En effet, on a arbitrairement divisé la seigneurie en deux parties (Batiscan à l'est, Saint-Éloy à l'ouest) et la grande majorité des colons a reçu une terre dans chacune de ces deux parties¹⁵. Derrière cette pratique presque systématique, on ne peut s'empêcher de voir une stratégie seigneuriale. Les Jésuites peuvent ainsi fixer plus solidement les colons en leur assurant, dès l'origine, une terre où établir leurs fils; les plus entreprenants des habitants peuvent espérer des gains plus élevés, les autres peuvent toujours revendre l'une de leurs terres. Quand elles ne sont pas vendues, ces secondes concessions (qu'on s'efforce de rapprocher des premières par des échanges) serviront à l'établissement des héritiers. Le résultat est très profitable aux seigneurs puisqu'il assure des colons qu'on n'a pas dû recruter et un revenu stable et permanent.

¹³ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* (Paris et Montréal, Plon, 1974), 241.

¹⁴ Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fiefs et seigneuries, foies et hommages, aveux et dénombrements conservés aux Archives de la province de Québec* (Beauceville, 1923-1932), I: 170.

¹⁵ Deux individus reçoivent trois concessions, 22 en ont deux et 10 en ont une.

Après cette concession la politique des seigneurs transparaît encore à de nombreuses occasions. Comment expliquer, par exemple, que Jacques Massicot reçoive une concession de 837 arpents, huit fois plus grande que la moyenne, si ce n'est parce qu'il bénéficie des faveurs seigneuriales. Parfois, l'intention est signalée dans l'acte de concession. A la rivière des Envies, on concède presque uniquement des terres de 120 arpents (4 x 30) mais, en 1757, les filles de Toussaint Dalbert Saint-Agnan en reçoivent une de 210 arpents «par reconnaissance des peines que ledit Saint-Agnan, leur père, se donne pour l'établissement de ladite terre»¹⁶. Saint-Agnan est un marchand lié aux familles «les plus en vue» de la région et possédant des créances sur une soixantaine d'habitants de la seigneurie. Les seigneurs peuvent par là montrer leur reconnaissance ou s'assurer les services des habitants les plus importants. C'est aussi ce qui se passe avec la famille Lafond-Mongrain dont 3 membres occupent successivement le poste de procureur fiscal et qui reçoit de très nombreuses concessions.

Théoriquement, toute installation d'un habitant sur une terre doit être précédée d'un acte de concession passé devant un notaire. Cet usage paraît totalement respecté au 17^e siècle sur la Grande Côte. A Sainte-Genève, sur la Batiscan, certains colons semblent déjà s'installer quelque temps avant d'obtenir la concession. Cette situation s'accroît encore dans trois zones pionnières du 18^e siècle: rivières Champlain, à Veillette et des Envies. Là, l'existence d'accords verbaux ou de simples billets de concessions pour l'occupation d'une terre sans titre officiel devient évidente. A la rivière des Envies en 1743, 7 des 19 habitations n'ont pas été concédées devant un notaire. Dans certains cas, la situation est régularisée plus tard mais parfois la terre semble être ainsi possédée pendant plus de 30 ans. Pourtant, ces habitants ne sont pas des «squatters», ne se cachent pas. L'un d'eux vendra sa terre au procureur fiscal de la seigneurie en 1746; il est difficile de croire que celui-ci l'aurait achetée si elle n'avait été légalement possédée (aux yeux des seigneurs au moins).

L'utilisation d'accords verbaux ou de billets de concession n'est répandue que lors de l'ouverture d'une nouvelle zone pionnière. A la rivière des Envies, elle concerne les colons installés dans les années 30; en 1742-1743, les seigneurs y concèdent 11 nouvelles terres et, dorénavant, toutes les installations d'habitants se feront ainsi. A la rivière à Veillette, 3 habitants ne possèdent pas de titre officiel pendant la première décennie d'occupation (les années 40) mais on n'en trouve plus de trace ensuite. Le système permet au colon de juger la qualité et les possibilités de la terre, au seigneur d'estimer la valeur et la crédibilité du colon; si le résultat est positif, on pourra laisser durer la situation ou l'officialiser par un acte de concession en bonne et due forme.

¹⁶ Minutes du notaire Nicolas Duclos, 14 novembre 1757.

Le droit autorise aussi le seigneur à récupérer une concession qui n'a pas été défrichée ou pour laquelle les cens et rentes n'ont pas été payés. Dans ce dernier cas la réunion est généralement rapide. Les Jésuites n'admettent guère plus de 6 à 7 ans d'arrérages mais les exemples sont rares (quatre cas) et concentrés sur la Grande Côte ou la basse vallée de la rivière, plus anciennement occupées. Le problème de l'absence de défrichements comme cause de réunion est plus complexe. Les seigneurs y ont moins d'intérêt puisqu'elle n'affecte pas aussi directement leur revenu; de plus, leur attitude à ce sujet varie selon les périodes et les zones concernées. En 1723, Pierre Gouin reçoit la première concession jamais accordée à la rivière des Envies¹⁷. Totalement isolée au nord de la moraine de Saint-Narcisse cette concession sera réellement exploitée par son second propriétaire après 1732, soit neuf ans après sa création, sans que les seigneurs ne soient entre-temps intervenus. En 1733, d'après l'aveu et dénombrement, 10 concessions ne sont pas du tout exploitées, mais dans deux cas seulement, les seigneurs useront de leur droit de réunion, 21 et 26 ans après la concession. L'usage paraît donc, dans un premier temps, restreint, mais il devient plus fréquent dans les dernières décennies du Régime français. Entre 1745 et 1760 neuf habitations sont retirées à des censitaires qui ne les exploitent pas, et ce, dans les quatre zones pionnières de la seigneurie¹⁸. Dans tous les cas la réunion a lieu moins de 10 ans après la concession; dans presque tous la terre est reconcédée quelques mois plus tard (huit cas sur neuf). Nous sommes alors dans une période de colonisation plus intense. Les terres disponibles sont plus rares et éloignées mais la population a augmenté. L'usage du droit de réunion peut alors répondre aux besoins, à l'attente des colons mais il traduit sans doute aussi une recherche de rentabilité, une gestion scrupuleuse de la seigneurie. Les Jésuites sont des seigneurs attentifs au développement de leur terre et leur rôle, s'il n'est pas toujours prépondérant, reste néanmoins important.

Ainsi politique seigneuriale et conditions naturelles se conjuguent-elles pour structurer, ordonner un mouvement de colonisation qui, en définitive, se déroule en trois étapes, dans le temps, dans l'espace, mais aussi dans une certaine hiérarchisation de l'espace.

E - L'espace occupé

La première étape est celle de l'occupation de la rive du Saint-Laurent entre 1666 et 1674. Elle est importante par sa précocité; en effet, en 1666, bien des seigneuries sont encore vides et le resteront longtemps, nombreux aussi sont les espaces qui n'ont pas encore été

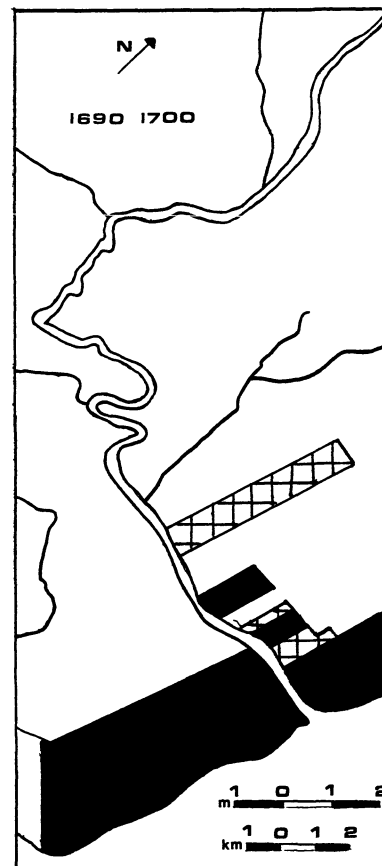
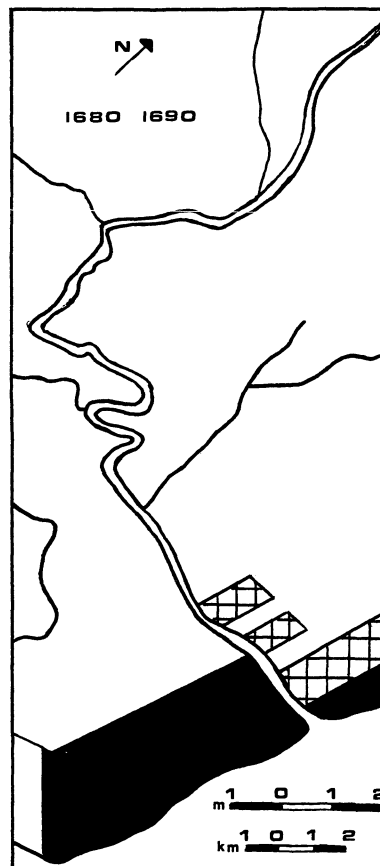
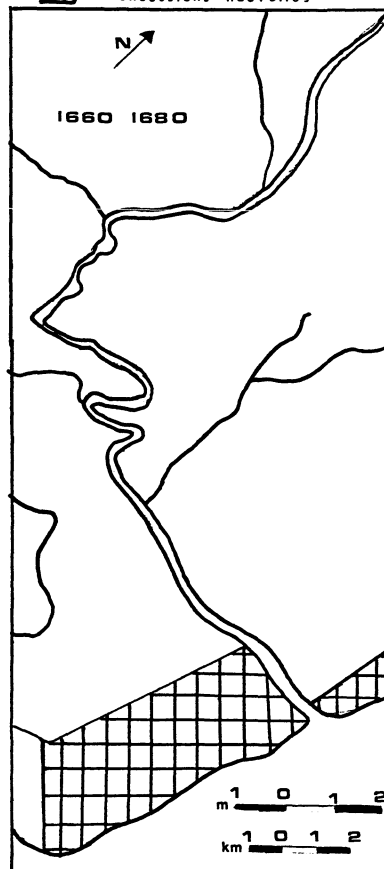
¹⁷ Minutes du notaire Daniel Normandin, 30 juin 1723.

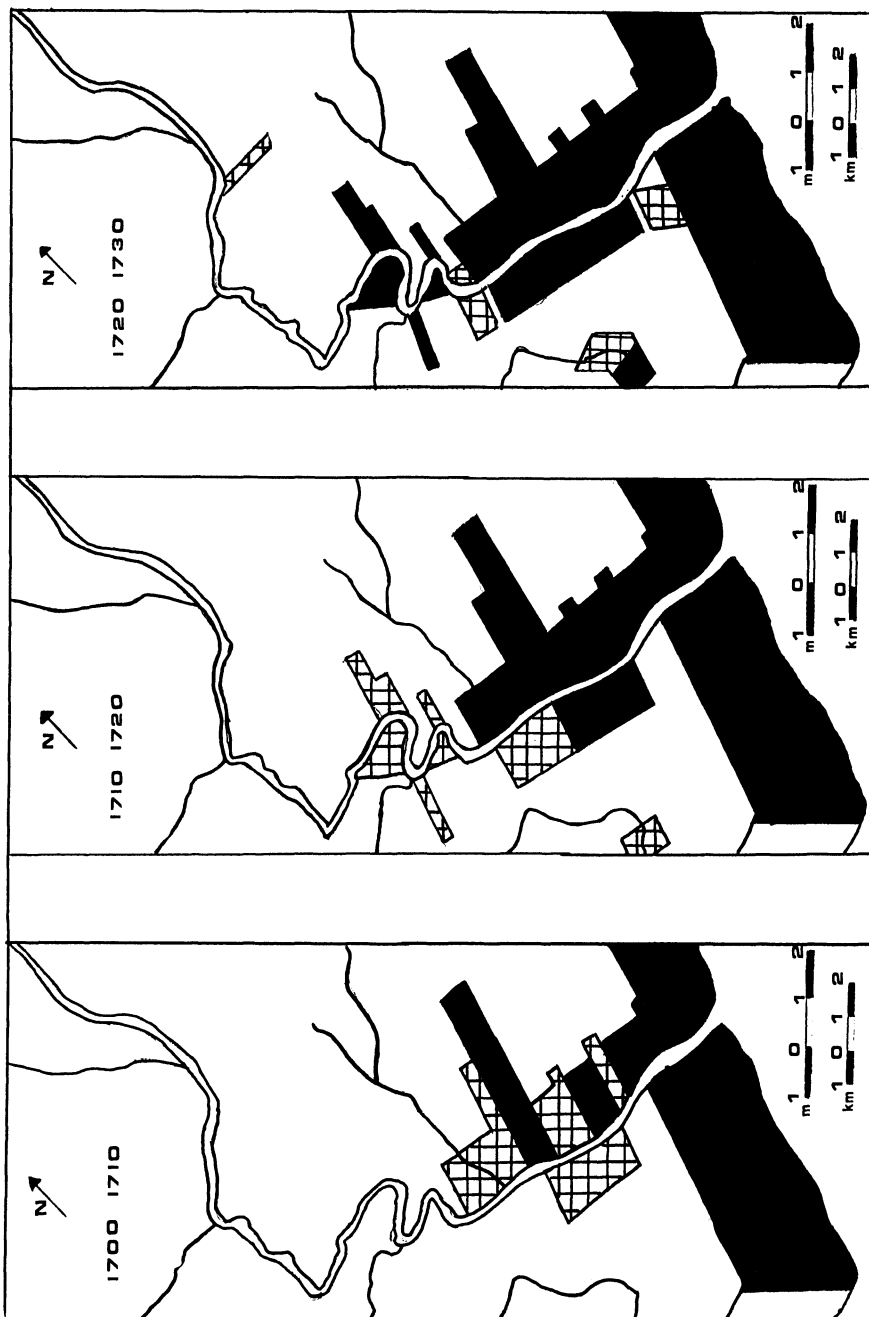
¹⁸ Quatre à la rivière des Envies, trois à la rivière Champlain, une à la rivière à Veillette et une à la rivière à la Lime.

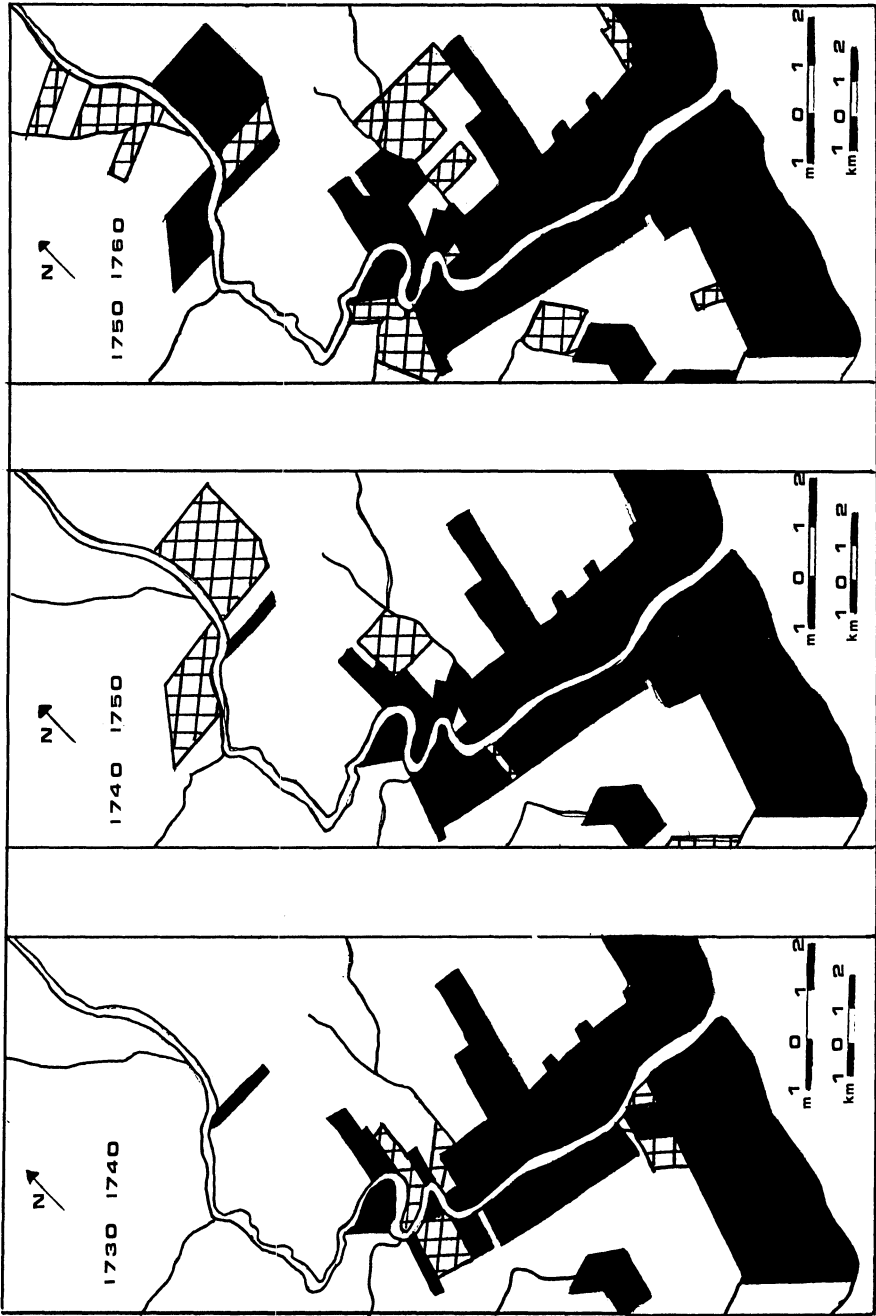
L'AVANCE DES CONCESSIONS DANS LA SEIGNEURIE DE BATISCAN. 1666-1759. Cartes 3 à 11

 Concessions anciennes
 Concessions nouvelles

SOURCE: ACTES NOTAIRES







concedés en seigneuries. Cette colonisation initiale frappe aussi par son intensité et sa rapidité. En une dizaine d'années, la totalité de la côte est occupée. Les seigneuries voisines de Champlain et de Sainte-Anne connaîtront un départ aussi rapide mais ce n'est pas toujours le cas dans la colonie. Précocité et intensité de l'occupation expliquent l'importance que conservera Batiscan dans le gouvernement de Trois-Rivières.

C'est aussi ce qui permet au mouvement de colonisation de reprendre dès le début du 18^e siècle le long de la rivière. On dénombre 66 concessions entre 1705 et 1724, pour la plupart sur le territoire de Sainte-Geneviève. L'avance n'est jamais complètement arrêtée à la fin du 17^e siècle mais elle est lente, irrégulière. Avec le 18^e siècle, la marche s'accélère, devient plus assurée et définitive et l'occupation des bords de la rivière devient massive et continue là où elle n'était que fragile et éparse. Cette avance est aisément divisible en cinq parties. Avant 1700, le sud-est est déjà en partie concédé. On passe dès 1703 sur la rive ouest puis, avant 1710, c'est le nord-est de la rivière qui est occupé. Viennent ensuite les méandres puis l'occupation totale de la rive ouest de 1710 à 1720. Si on a choisi pourtant d'étendre cette seconde étape jusqu'à 1725, c'est que se présente alors un phénomène nouveau: l'apparition des premières continuations de la Grande Côte qui contribuent à compléter l'occupation de la rive ouest. Elles traduisent l'avancée des défrichements qui impose une expansion des exploitations. Concessions nouvelles et continuations ne sont, de ce point de vue, que deux réponses différentes à une même situation.

Il faut ensuite attendre une quinzaine d'années pour trouver une troisième vague d'expansion. Pendant cette période calme, les nouvelles concessions sont rares et, le plus fréquemment, l'accroissement du territoire concédé prend la forme de continuations qui ne couvrent pas un espace étendu. Dans les années 30, le mouvement d'expansion se fait, en réalité, à l'insu de nos sources, à l'écart du système des concessions. A la rivière des Envies, au moins sept colons s'installent mais ce n'est qu'au début de la décennie suivante que cette avancée se traduit largement et officiellement par l'ouverture de nouvelles zones pionnières. Onze concessions ont lieu à la rivière des Envies en 1742-1743, huit à la rivière à Veillette de 1743 à 1746. Ces zones nouvelles jouent alors un rôle moteur. Les bords de la Batiscan sont presque totalement occupés jusqu'à la moraine de Saint-Narcisse qui impose l'arrêt. La linéarité est rompue, on s'éloigne de l'axe principal que constitue la rivière. Dans le cas de la rivière des Envies, cet axe est coupé par des rapides et des sentiers traversent la moraine. Le peuplement de la rivière à la Lime dans les années 50 obéit aux mêmes impératifs; la concession de nouvelles terres au sud-est de la Batiscan aussi. Sans les marais dont on a déjà parlé un second rang aurait pu être établi ici.

F - La dynamique du mouvement

Il nous reste à expliquer la dynamique de l'ensemble, le passage de la stabilité au mouvement, et vice versa. On constate d'abord que les deux grandes étapes d'occupation s'achèvent par la structuration complète d'un territoire géographiquement cohérent, d'une zone d'accessibilité. Au 17^e siècle, l'ensemble de la Grande Côte est occupé; au début du 18^e, le peuplement des bords de la rivière vient buter contre la moraine. Dans les deux cas, de plus, l'étape suivante semble déjà prévue, annoncée. En 1680, deux concessions ont été accordées sur la rive nord de la Batiscan. Appuyée sur la rivière et non plus sur le fleuve, elles indiquent bien l'orientation future du mouvement et l'idée d'un second rang derrière la Grande Côte est donc implicitement écartée dans l'immédiat. De même la concession accordée en 1723 à la rivière des Envies indique une potentialité d'expansion.

Le rythme de la colonisation répond à des impératifs démographiques. En 1666 la majorité des colons a reçu 160 arpents. C'est bien plus qu'il n'en faut pour survivre et on peut envisager sans risque une division de la propriété au terme de la première génération, deux enfants recevant chacun une terre. Les filles épouseront d'autres colons, les garçons «en surnombre» pouvant encore vers 1680 se tourner vers la traite des fourrures¹⁹. Au 17^e siècle nous ne trouvons pas de trace de division de ces terres de 80 arpents, si ce n'est momentanément, lors de successions. Pourtant, en 1709, la carte de Gédéon de Catalogne ne montre plus que six individus possédant encore les deux concessions de 1666. La situation sur la Grande Côte tend à s'uniformiser: on ne possède plus que 80 arpents. Dès lors, quand au début du 18^e siècle, survient une troisième génération, il n'est plus possible de diviser les terres et il faut envoyer ses fils vers la rivière ou y pousser les nouveaux arrivants.

Là, les terres sont moins bonnes et les concessions trop petites pour être divisées. La colonisation reprendra donc dès la seconde génération et ce, d'autant plus vite que la population augmente. A la situation interne de la rivière il faut, en effet, ajouter les pressions qu'exerce la population de la Grande Côte et un courant d'immigration qui ne semble pas négligeable.

2 - L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

A - Recensements et volumes de population

Ces hommes, nous avons cherché à les compter et, pour cela, nous avons utilisé plusieurs types de documents: recensements²⁰, aveu et

¹⁹ Louise Dechêne parle de 30% des hommes ayant fait au moins une fois le voyage dans l'ouest. *Habitants et marchands...*, *op. cit.*, 221.

²⁰ Recensements de 1681, 1685, 1692, 1695, 1698, 1706, 1739, 1760, 1765 et 1784. Recensements du Canada, volume IV, 1665-1871 (Ottawa, 1876).

dénombrement de 1733, cartes dressées en 1709²¹ et 1725²² et procès-verbaux «sur la commodité et incommodité» des paroisses dressés en 1721²³. L'ensemble des données ainsi recueillies indique une progression irrégulière de la population mais la critique de nos documents doit être sévère et leur confrontation avec d'autres sources permet d'estimer l'écart qui les sépare de la réalité. Certains documents surestiment manifestement la population (recensements de 1695 et 1698), d'autres la sous-estiment (recensements de 1739, 1765, procès-verbal de 1721). La comparaison des recensements de 1760 et 1765 montre que la seigneurie aurait perdu, en cinq ans, 68 habitants (de 704 à 636), évolution brutale et surprenante. Mais, en 1760, les paroisses de Saint-François-Xavier et de Sainte-Geneviève sont comptées séparément alors qu'en 1765, la seigneurie entière fait l'objet d'un seul recensement²⁴. Cette confusion se fait au détriment de Saint-François-Xavier qui perd six familles (26 personnes) qui pourtant y résident toujours. De plus, les prêtres ne sont pas comptés en 1765. L'écart est donc déjà réduit à 40 et il est probable que d'autres personnes nous aient échappé.

Il convient donc de relativiser fortement les données qu'apportent nos documents, mais elles permettent toutefois de déterminer une évolution générale. Celle-ci montre une tendance à un accroissement de plus en plus rapide mais elle cache aussi des différences locales importantes. La Grande Côte atteindrait son maximum de population dès la fin du 17^e siècle pour se stabiliser ensuite et décliner même à la fin du Régime français²⁵ passant de 261 habitants en 1681 à 189 en 1760. Sainte-Geneviève, au contraire, ne cesse de progresser au cours du 18^e siècle pour atteindre 515 personnes en 1760. Avec ses zones pionnières successives elle absorbe tout l'excédent de population de la seigneurie alors que Batiscan paraît stabilisée. Il est vrai que son territoire est strictement délimité et que la quasi totalité des terres cultivables est occupée dès le 17^e siècle.

La fin du 18^e siècle voit une évolution différente. L'augmentation reprend à Batiscan, sans que l'on puisse bien l'expliquer, mais ralentit à Sainte-Geneviève qui, à son tour, se trouve écartée des zones de colonisation par Saint-Stanislas à qui revient la plus forte hausse. Ces différents rythmes d'évolution ne peuvent être imputables au solde

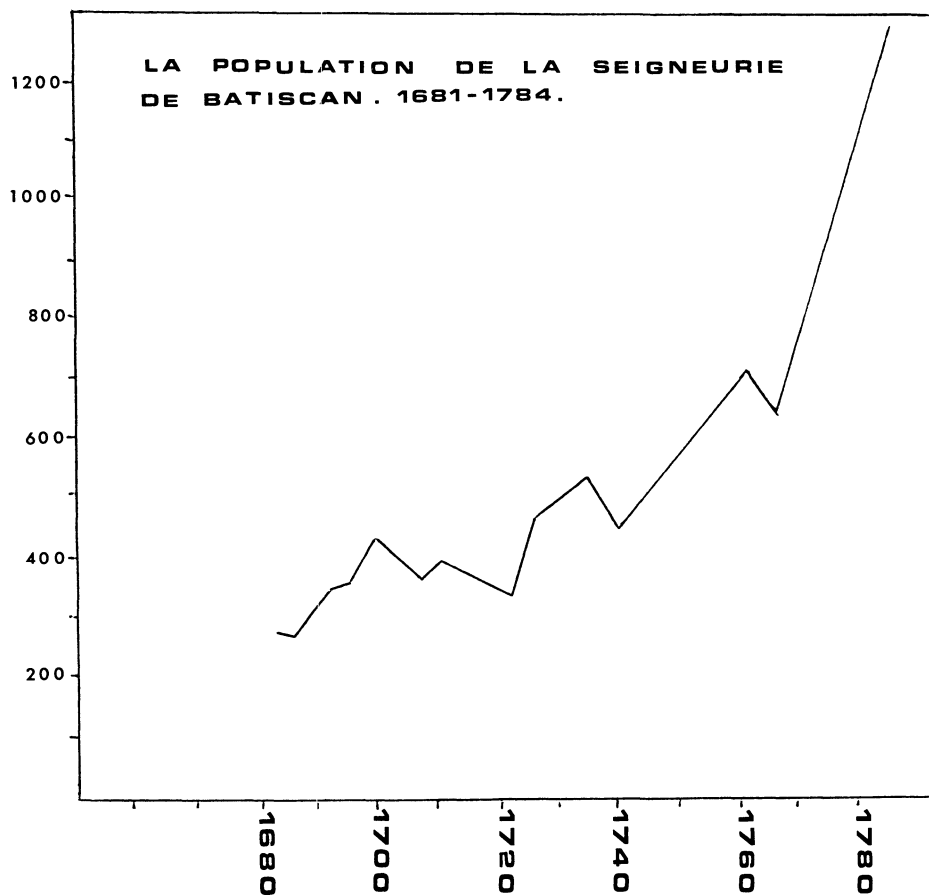
²¹ Carte de Gédéon de Catalogne, 1709.

²² Plan cadastral de Batiscan, 1725. AN, colonies, G1, v461, recensements. Copie aux Archives publiques du Canada.

²³ Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu Benoît Collet, procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec. *RAPQ*, 1921-22, 262-380.

²⁴ Yves Landry, «Étude critique du recensement du Canada en 1765», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 29,3 (décembre 1975): 323-351, pense que Sainte-Geneviève est oubliée dans le recensement. L'étude nominale prouve, au contraire, qu'elle est intégrée à Batiscan.

²⁵ R. C. Harris décèle une évolution semblable à Champlain où la population est moins nombreuse en 1760 qu'en 1667. *The Seigneurial System in Early Canada. A Geographical Study* (Kingston, Montréal, 1984), 101. Deuxième édition.

GRAPHIQUE**II**

sources : voir notes 20 à 23

naturel qui est, sans doute, sensiblement le même partout. L'élargissement progressif de l'écoumène, les migrations et la mobilité qu'il entraîne en sont presque totalement responsables. Mais cet élargissement est lui-même, en partie, le résultat de l'évolution du solde naturel dans les zones les plus anciennement peuplées.

B - Mobilité et origine géographique des habitants

L'étude de la mobilité géographique des habitants suppose, en premier lieu, que l'on réserve une place à part à la concession initiale de 1666. C'est en effet le seul cas d'implantation massive et simultanée de toute une population migrante. Ces premiers habitants viennent presque tous de Trois-Rivières ou du Cap-de-la-Madeleine; vingt-et-un sont recensés à Trois-Rivières en 1666 ou 1667, huit résident au Cap-de-la-Madeleine, quatre habitent Champlain où ils ont reçu des terres l'année précédente²⁶. En 1666, les régions où la colonisation agricole a déjà commencé sont encore rares. Au contraire, Trois-Rivières, sortant des guerres contre les Iroquois, concentre une main-d'oeuvre et une population nombreuse qui se trouve, en quelque sorte, «libérée» par la paix. Le recensement de 1666 lui donne 455 habitants mais elle n'en conserve que 213 l'année suivante. Au Cap-de-la-Madeleine, on bénéficie de la proximité et de la protection de Trois-Rivières mais la terre, pauvre, n'attire pas les Trifluviens et la population reste peu nombreuse. De plus la seigneurie, comme celle de Batiscan, appartient aux Jésuites. L'habitant sait donc à qui s'adresser pour obtenir des terres; il a déjà l'habitude des contacts avec les agents des Jésuites. De la même façon, les seigneurs connaissent leurs colons. Les habitants de Trois-Rivières ont pu aussi entrer en relation avec les Jésuites qui y possèdent des seigneuries. Ainsi la rigoureuse planification spatiale de la première concession se double-t-elle peut-être d'un tri parmi les colons éventuels.

La similitude de provenance des pionniers n'est pas un fait isolé dans la colonisation de la Nouvelle-France, les travaux de Jacques Mathieu en donnent d'autres exemples²⁷. La particularité vient ici du rôle prépondérant joué par la ville; l'état du peuplement et la situation politico-militaire l'expliquent en grande partie²⁸. Enfin, cette concession initiale s'inscrit dans un mouvement couvrant toute la région. A Champlain les premières installations ont lieu en mars 1665, à Sainte-Anne en février 1667, à Sainte-Marie en juillet 1669. Pour la première

²⁶ Peut-être ont-ils aussi séjourné à Trois-Rivières. Enfin, nous n'avons aucun renseignement sur un des concessionnaires avant son arrivée à Batiscan.

²⁷ J. Mathieu, F. Béland, M. Jean, J. Larouche, R. Lessard, «Peuplement colonisateur au XVIIIe siècle dans le gouvernement de Québec», *L'homme et la nature*. Actes de la Société canadienne d'étude du XVIIIe siècle, Montréal, 1984, 2: 127-138.

²⁸ La comparaison avec Saint-Joseph-de-Beauce étudiée par J. Mathieu est intéressante. Dans un cas, la guerre provoque l'installation (Saint-Joseph), dans l'autre elle l'empêche (Batiscan).

fois, on s'éloigne délibérément de Trois-Rivières et, partout, les colons appartiennent aux mêmes familles. Liens familiaux, alliances et déplacements fréquents rapprochent et mêlent ces populations peu nombreuses mais qui constitueront toujours une base importante du peuplement. Souvent, les colons reçoivent des terres dans une seigneurie mais conservent celles qu'ils ont commencé à défricher ailleurs. Parfois ils effectuent un va-et-vient incessant entre différentes seigneuries. Ainsi Jean Moufflet occupe trois concessions successivement à Sainte-Anne de 1667 à 1669, deux à Batiscan de 1669 à 1671, repart à Sainte-Anne puis, recevant une nouvelle concession à Batiscan, il mènera de front pendant quelques années le défrichement des deux terres. Mais on le retrouve à Sainte-Marie en 1675 et au Cap-de-la-Madeleine en 1680 avant qu'il ne quitte la région pour s'établir à Lachine²⁹. Cet exemple, peut-être excessif, traduit pourtant une situation fréquente, d'autant plus que le commerce des fourrures qui concurrence encore l'agriculture entraîne une plus grande mobilité³⁰.

Au 18^e siècle ces liens se renforcent tout en s'étendant vers l'est. On voit même peu à peu se dessiner une zone de brassage démographique et de mobilité interne assez intense, zone intermédiaire entre les gouvernements de Québec et de Trois-Rivières, depuis Champlain et Gentilly à l'ouest jusqu'à Deschambault et Lotbinière à l'est. A cette période cependant la situation a beaucoup évolué. Il faut désormais classer les individus en différentes catégories; les locaux, déjà établis dans la seigneurie, les migrants proches, venant de la région voisine telle que nous venons de la définir et les migrants lointains venant du reste du Canada ou de France. Nous avons suivi ces trois catégories dans le mouvement des mariages et celui des concessions. Les chiffres que nous obtenons ne représentent pas la proportion exacte de la population d'origine extérieure à la seigneurie, ils ne sont que des estimations dont les critères de détermination peuvent être discutables et, en tout état de cause, ils ne peuvent constituer qu'un minimum. L'obligation de se marier dans la paroisse de l'épouse entraîne une sous-évaluation de l'immigration féminine. Nombre d'hommes vont chercher une épouse dans les seigneuries voisines sans pour autant s'y installer. De 1703 à 1729, neuf hommes de Batiscan se marient à Sainte-Anne, huit à Champlain mais le couple s'installera toujours à Batiscan. Les migrants déjà mariés, ceux qui meurent ou repartent sans s'être mariés nous échappent, de même que ceux qui occupent des terres sans titre officiel. Il conviendrait aussi de distinguer, au sein de la seigneurie, les différentes zones mais nos sources ne le permettent pas toujours.

²⁹ Renseignements tirés des actes notariés et de R. Douville, *Les premiers seigneurs et colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade, 1667-1681* (Trois-Rivières, 1946).

³⁰ Le commerce des fourrures intervient aussi en permettant l'ascension sociale de certains; quatre des premiers colons de Batiscan deviendront seigneurs grâce à la traite.

Nos estimations sont donc imparfaites mais on peut penser, cependant, qu'elles reflètent d'assez près la réalité.

La vague d'immigration en provenance de Trois-Rivières en 1666-1667 est composée essentiellement de familles déjà constituées, souvent chargées d'enfants (10 cas sur 34) et d'hommes mûrs. Des arrivées de familles ont lieu encore pendant quelques années tant que les terres de la Grande Côte ne sont pas entièrement concédées mais la source se tarit à partir des années 1680. Dès lors, on voit surtout arriver de jeunes hommes célibataires aux origines diverses. Beaucoup sont encore nés en France mais Batiscan est rarement leur première étape dans la colonie. Québec, l'île d'Orléans, la côte de Beaupré, les seigneuries de Beauport, Beaumont et de Maure sont leurs points de départ. D'autres seigneuries, plus proches, fournissent aussi des immigrants et les relations deviennent intenses avec les voisins, Grondines, Sainte-Anne ou Champlain. Arrivé à Batiscan, le nouveau colon épousera dans tous les cas une fille de pionnier, née dans la seigneurie ou venue depuis longtemps en suivant ses parents. Mais tous les couples ainsi constitués ne s'installent pas à Batiscan et beaucoup d'étrangers qui s'y marient n'y laisseront pas d'autres traces. Ceux qui restent partent défricher la vallée de la rivière. Les familles installées sur la Grande Côte au 17^e siècle semblent, en effet, réserver leurs héritages aux garçons et pousser les filles et leurs maris, nouveaux venus, vers l'intérieur des terres, comme si leur intégration n'était, en fait, que partielle.

TABLEAU 2
Origine des individus se mariant dans la seigneurie de Batiscan
1700-1749

	Hommes	Femmes	Total
Batiscan	49,48%	82,47%	65,67%
Migrants proches	24,22%	5,67%	14,94%
Migrants lointains	15,47%	4,12%	9,81%
Inconnue	10,82%	7,73%	9,27%

Sources: registres paroissiaux

TABLEAU 3
Origine des concessionnaires, seigneurie de Batiscan
1700-1759

Batiscan	71,97%
Migrants proches	14,65%
Migrants lointains	13,37%

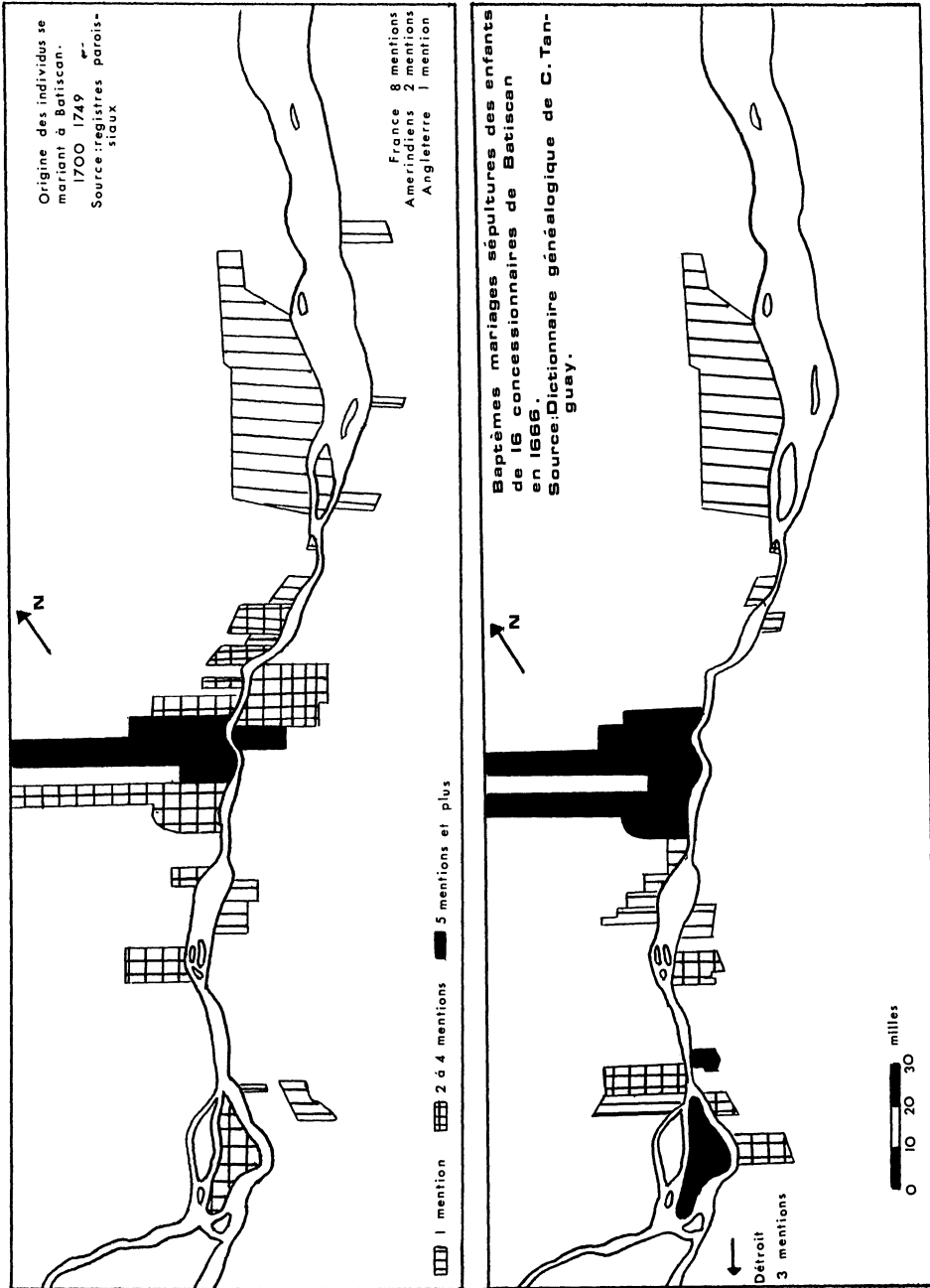
Sources: actes notariés

Au 18^e siècle, la même situation se prolonge. L'arrivée de familles est rare et concerne des voisins de Champlain ou de Sainte-Anne. Les quelques familles migrantes que l'on connaît s'installent dans les nouvelles zones de colonisation. Ainsi les Trépanier qui arrivent de Beaupré vers 1730 s'installent d'abord dans les méandres de la Batiscan puis essaient à la rivière des Envies. Ainsi la famille Ayot, deux frères qui, venant de Neuville, reçoivent des terres à la rivière Champlain dans les années 20 puis partent à la rivière des Envies dans la décennie suivante. Trois autres frères arrivent alors et l'aîné, premier venu, repart à Neuville où il reprend la terre des parents. Les quatre autres frères restent à la rivière des Envies et épousent des filles de familles installées à proximité (deux à la rivière des Envies, une dans les méandres de la Batiscan, une dans les profondeurs de Sainte-Anne). Les zones pionnières attirent donc volontiers les familles. A bien des égards, la rivière des Envies ressemble à la Grande Côte en 1666. Tout reste à faire mais les terres disponibles sont nombreuses et l'espoir du pionnier d'établir un jour son fils près de ses parents, de lui éviter l'émigration qu'il a connue n'est sans doute pas étranger à cette attirance.

Les migrants isolés sont les plus nombreux, mais selon leurs lieux d'origine, ils suivent apparemment deux voies différentes. Les migrants proches se retrouvent partout dans la seigneurie, des liens familiaux plus ou moins étroits leur permettent souvent de s'intégrer aux vieilles zones occupées de la Grande Côte ou de la basse vallée de la rivière. Les migrants lointains s'installent plus systématiquement dans les zones de colonisation récentes. Là, ils s'allient aux familles récemment installées ou, dans une proportion importante, repartent après quelques années sans avoir pu vraiment s'intégrer. La propension à l'échec est d'ailleurs ce qui différencie, semble-t-il, la migration des familles de celle des individus isolés. A la rivière des Envies, 12 des 41 propriétaires que nous connaissons entre 1730 et 1750 ne restent pas plus de cinq ans; huit sont des hommes seuls d'origine extérieure à la seigneurie.

Le gouvernement de Québec est toujours, au 18^e siècle, celui qui fournit le plus d'arrivants. Au-delà des seigneuries les plus proches (Grondines, La Chevrotière, Deschaillons) ce sont celles de Neuville, Bélair ou de Maure qu'on retrouve le plus fréquemment. Elles envoyaient déjà quelques individus au 17^e siècle et il n'est pas impossible que des liens familiaux, des solidarités plus ou moins fortes se soient maintenues et aient contribué à la poursuite de ce léger mouvement. Malgré l'exemple de la famille Trépanier, la région de Québec n'est plus guère présente: elle a trouvé ailleurs des zones où déverser ses excédents (Beauce, Bas Saint-Laurent). Le gouvernement de Trois-Rivières est presque absent de la carte de l'origine des conjoints à Batiscan (sauf les seigneuries les plus proches). Sa faible population, l'étendue des zones encore vierges et le développement des rives du lac Saint-Pierre l'ex-

CARTES 12 et 13



pliquent sans doute. Au contraire, on part souvent de Batiscan vers l'ouest. La région de Montréal envoie aussi quelques individus mais la tendance est occasionnelle et s'inscrit souvent, quand il s'agit d'habitants de Montréal même, dans un courant particulier, sans lien apparent avec l'ensemble et qui concerne les «notables». Ce sont les seigneurs et leurs familles (à Batiscan, il s'agit des seigneurs voisins), les agents seigneuriaux (juges, procureurs), les officiers de milice, quelques gros propriétaires et quelques marchands. Ils représentent six à sept familles à Batiscan, moins dans les autres seigneuries. Chez eux, la mobilité géographique et les alliances matrimoniales ne répondent plus à une recherche de terres ou à des solidarités familiales, de voisinage ou d'origine mais plutôt à des critères socio-économiques. Ils se marient entre eux mais sur un espace beaucoup plus large englobant la plus grande partie de la colonie; souvent même, dans le cas des seigneurs et des marchands, s'allient avec des habitants des villes. La quasi totalité des mariages incluant un citadin à Batiscan leur est imputable³¹.

C - Micro-mobilité locale: glissements de population et échanges matrimoniaux

La venue dans la seigneurie de Batiscan n'est pas la seule forme de déplacement géographique des habitants. Elle n'est peut-être même qu'une forme secondaire, mineure et s'intègre dans une mobilité interne à la seigneurie beaucoup plus intense et régulière. L'ouverture successive de zones pionnières dans la seigneurie canalise cette mobilité rendue nécessaire par l'accroissement démographique et empêche que les excédents naturels de population ne quittent la seigneurie. C'est dans ce même cadre qu'il faut aborder les contacts avec les seigneuries voisines puisque les liens familiaux sont nombreux et les distances semblables.

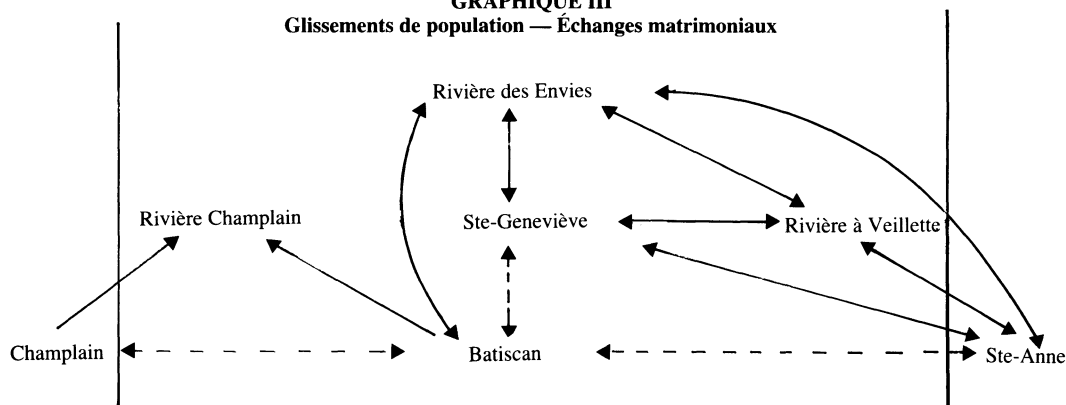
A l'intérieur d'une même zone de peuplement, l'intensité des déplacements varie avec l'ancienneté de l'occupation et le nombre de familles installées. Immédiatement après les grandes vagues de concession, le mouvement est très fort. Parmi les 60 concessions accordées sur la Grande Côte en 1666-1667, 14 (presque 25%) sont vendues avant 1670, dix sont échangées. Après 1680, le mouvement diminue. Trente-six des 47 familles indiquées sur la Grande Côte en 1709 par la carte de Catalogne n'ont pas bougé depuis 30 ans. La même situation se présente dans la vallée de la Batiscan où ventes et échanges sont très nombreux entre 1690 et 1710 mais où la similitude est presque totale entre 1725 et 1733. Des 11 concessions de 1743 à la rivière des Envies, deux sont vendues et une est échangée avant 1750. Les premiers temps de la colonisation apparaissent ainsi comme une période instable où les colons se redistribuent les terres concédées selon leur préférence avant

³¹ Un seul exemple contraire avec un habitant de Trois-Rivières.

de commencer vraiment les défrichements. Toutefois, il n'en est pas de même lorsque une ou quelques familles occupent une position dominante. A la rivière Champlain (une famille a six concessions), à la rivière à Veillette (deux familles ont quatre concessions chacune), cette étape disparaît et l'appropriation est plus rapide, plus immédiate.

L'intensité des rapports entre les différentes zones de peuplement est très variable mais on peut la schématiser de la manière suivante:

GRAPHIQUE III
Glissements de population — Échanges matrimoniaux



Chacune des cinq grandes zones de la seigneurie, ainsi que les deux paroisses voisines occupent une place et jouent un rôle bien particulier.

Batiscan a fortement contribué à la fin du 17^e siècle et au début du siècle suivant à la colonisation de Sainte-Geneviève mais les contacts sont ensuite plus restreints. La population de Sainte-Geneviève ne peut espérer s'installer à Batiscan et se tourne plutôt vers les profondeurs de la seigneurie, celle de Batiscan est concurrencée par des migrants lointains ou des gens de Sainte-Anne et voit les terres vierges s'éloigner peu à peu. A partir de 1730, la vallée de la Batiscan n'est plus apte à accueillir les surplus démographiques des paroisses voisines et Sainte-Geneviève se présente comme une communauté solidement constituée occupant un territoire précis, et de ce point de vue, comparable aux paroisses des bords du Saint-Laurent. La création de la mission en 1723, l'ouverture de registres paroissiaux en 1727, la nomination de marguilliers, la délimitation des frontières avec Batiscan en 1730, l'existence d'une église, d'un moulin marquent bien cette maturité nouvelle. Celle-ci se traduit aussi dans l'évolution et la composition de sa population. Sainte-Geneviève prend le relais de Batiscan, le centre de gravité se déplace. En raison de sa situation particulière, à l'écart du Saint-Laurent mais en première ligne pour la colonisation de l'intérieur, elle est plus volontiers tournée vers le nord. L'importance relative des excédents démographiques (auquel s'ajoute un courant migratoire per-

manent) et l'exiguïté des terres cultivables lui imposent un développement «éclaté» aux quatre coins de son territoire. Batiscan déverse désormais ses surplus démographiques sur la rivière Champlain (très occasionnellement), la rivière des Envies, et surtout le long du Saint-Laurent, vers l'extérieur de la seigneurie, retrouvant ainsi l'axe principal de la colonie. Les deux paroisses voisines s'intègrent différemment dans ce jeu relationnel.

Champlain a un peuplement initial assez semblable à celui de Batiscan mais ne dispose pas de voie de pénétration importante vers l'intérieur. La rivière Champlain qui coule à la frontière de la seigneurie est modeste et les terres qui l'entourent sont de médiocre qualité. De plus, sa vallée est coupée des rives du Saint-Laurent par une zone stérile et marécageuse de 5 à 6 kilomètres de large (Grand Côteau, Pays Brûlé) qui empêche toute expansion linéaire du peuplement. L'avance sur les bords de la rivière n'est guère profonde au 18^e siècle. On ne peut qu'esquisser un second rang dans la seigneurie de Champlain (village Laborde) et poser quelques jalons sur le cours de la rivière dans celle de Batiscan (village Champlain). Si quelques habitants de Batiscan participent à cette avance hésitante, la rivière Champlain est avant tout une zone d'extension de Champlain qu'il serait peut-être plus juste de qualifier alors de zone potentielle d'extension.

A Sainte-Anne, au contraire, la rivière a permis une pénétration parallèle à celle que connaît la seigneurie de Batiscan. Dans les deux cas, les habitants s'enfonçant à l'intérieur des terres connaissent un isolement assez comparable. Mais, d'une rivière à l'autre, les communications sont aisées. Quittant la rivière Sainte-Anne on suit la rivière Charest et le ruisseau Gendron qui traverse le village actuel de Saint-Prosper. A quelques centaines de mètres, la rivière à Veillette prend sa source et la moraine de Saint-Narcisse qui sépare la rivière des Envies du reste de la seigneurie de Batiscan ne dépasse pas ici un kilomètre. C'est là que passe la ligne de partage des eaux entre les bassins des rivières Batiscan et Sainte-Anne; c'est là que passeront au 19^e siècle (et encore aujourd'hui) les routes les plus fréquentées; c'est là qu'est la voie la plus facile pour aller du Saint-Laurent à la rivière des Envies. Ainsi, on peut presque considérer que les habitants établis dans les profondeurs des deux rivières ont le choix entre l'une ou l'autre pour y prendre une terre, y chercher un conjoint, y installer un fils. De fait, les passages de l'une à l'autre sont très fréquents et Sainte-Anne contribue fortement au développement de la rivière des Envies.

Nous avons choisi d'arrêter notre étude en 1760 mais la Conquête n'a pas nécessairement eu d'influence directe sur la marche de la colonisation. Tout au plus a-t-elle pu la ralentir momentanément. En 1784, la rivière des Envies compte 194 habitants. On ne peut établir de données aussi précises en 1760 mais une estimation de 70 à 80 personnes

ne semble pas exagérée. Dans les autres zones de colonisation, l'avance a dû continuer aussi selon des rythmes et des modalités qu'il faudrait étudier. En effet, ces différentes zones font partie des axes de pénétration qui, au 19^e siècle, donneront naissance aux nouvelles paroisses de colonisation (les rivières à la Lime et des Chutes pour Saint-Narcisse, la rivière à Veillette et le ruisseau Gendron pour Saint-Prosper, la rivière Champlain pour Saint-Luc). De ce point de vue le 19^e siècle prolonge assez fidèlement les orientations déjà entrevues au 18^e siècle.

Pendant ce 18^e siècle, un même mouvement régulier et cyclique se répète. Après quelques années, quelques décennies, la communauté est contrainte d'écarter plus ou moins violemment une partie de ses membres pour se stabiliser et préserver un équilibre toujours précaire entre son territoire et sa population. Dans l'ensemble de la colonie, le mouvement suit la vallée du Saint-Laurent mais étant donnée l'étendue des zones encore vierges, la progression n'est pas nécessairement linéaire et les exclus s'installent çà et là, au gré des circonstances économiques, politiques ou militaires.

Grâce à l'axe de pénétration que constitue la rivière, la seigneurie de Batiscan réussit à s'extraire partiellement de ce schéma directeur. Mais elle en reproduit un autre en son sein, semblable mais à plus petite échelle. La paroisse de Batiscan, après avoir donné la première impulsion, se tient relativement à l'écart. Appuyée sur le Saint-Laurent, elle peut s'intégrer à l'axe général d'expansion de la colonie. Les habitants qui, au contraire, s'enfoncent dans l'intérieur se trouvent coupés de cet axe primitif. La logique de leur expansion les pousse désormais vers les profondeurs de la seigneurie. Habitants et administrateurs en sont d'ailleurs conscients. L'intendant Begon désirait faire construire la chapelle de Sainte-Geneviève au nord du deuxième méandre de la Batiscan «parce que les terres au dessus s'habitans, elle auroit été au milieu des habitans»³². En 1721, les habitants de la rivière Batiscan demandent «que le curé de Batiscan vienne leur dire la messe et faire le catéchisme à leurs enfans au moins une fois le mois, c'est à dire de quatre dimanches l'un et ce jusqu'à ce que les profondeurs de ladite rivière puissent estre assez établis pour y ériger une paroisse»³³. Cinquante ans plus tard, leurs fils batailleront à la rivière des Envies pour obtenir un prêtre et une chapelle..

³² Plan cadastral de Batiscan, 1725. AN, colonies, G1, v461, recensements. Copie aux Archives publiques du Canada.

³³ Procès-verbaux sur «la commodité et incommodité» dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu Benoît Collet, procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec. *RAPQ*, 1921-22, 262-380.